

BRETAGNE REUNIE

BP 49032 Nantes cedex 1 Tel 06 32 01 86 07

[www.bretagne-reunie.org](http://www.bretagne-reunie.org) courriel [contact@cuab.org](mailto:contact@cuab.org)

Nantes le 27 juin 2007

## COMMUNIQUE

### Législatives: la Bretagne envoie à l'Assemblée Nationale 18 députés favorables à la réunification

Plus de 170 candidats, de tous les partis, ont signé l'engagement, en cas d'élection, de co-signer une proposition de loi pour lancer la procédure de la réunification de la Bretagne.

Un pareil résultat démontre que la question est désormais incontournable. Aucun candidat ne s'est déclaré pour le maintien des régions actuelles.

Enfin, sur les 36 députés élus en Bretagne, 18 se sont engagés ou du moins soutiennent la réunification. Parmi les non-signataires, plusieurs préconisent comme solution la constitution d'un Grand Ouest ou la fusion entre les régions Bretagne et Pays de Loire.

Or ces solutions sont irréalisables puisqu'elles ne correspondent pas à la demande de réunification majoritaire en Loire-Atlantique (sondage IFOP 2006: 67% de oui) et se heurtent à l'hostilité des habitants de la région Bretagne à toute dilution de la Bretagne dans un ensemble sans identité (sondage TMO-CSA 2003: 19% pour le Grand-Ouest, 6% pour une fusion avec les Pays de Loire).

En Loire-Atlantique, deux députés ont répondu favorablement. Quand le moment viendra de décider de consulter les habitants directement intéressés par la réunification, Bretagne Réunie espère que le sens de la démocratie finira par s'imposer à tous les députés des cinq départements bretons.

Retenons l'essentiel: pour la première fois, les électeurs de Bretagne envoient à l'Assemblée Nationale un groupe de 18 députés (UMP, PS, Verts, Modem) qui se sont engagés à agir pour la réunification.

On peut prévoir de la résistance au sein du gouvernement. Toutefois la présence d'Hervé Morin est un élément favorable au moins à la réunification de la Normandie. Il vient d'ailleurs de confirmer par courrier à Bretagne Réunie qu'il n'avait pas « *changé d'idées* ».

A nos députés d'œuvrer ensemble pour la réunification en déposant une proposition de loi à cette fin, conformément aux valeurs de la démocratie.

Jean-Yves Bourriau  
Président de Bretagne Réunie

---

**ELECTIONS LEGISLATIVES JUIN 2007****Les députés et la réunification de la Bretagne**

<i>Département</i>	<i>Signataires</i>	<i>non signataires</i>
<i>Côtes d'Armor</i>	<i>Danielle Bousquet Jean Gaubert Marc Le Fur Marie-Renée Oget Corinne Erhel</i>	
<i>Finistère</i>	<i>Marguerite Lamour Marylise Lebranchu Christian Ménard Annick Le Loch</i>	<i>Jean-Jacques Urvoas Patricia Adam Jacques Le Guen Gilbert Le Bris</i>
<i>Ille &amp; Vilaine</i>	<i>Jean-Michel Boucheron Thierry Benoit Jean-René Marsac</i>	<i>Philippe Tourtelier Marcel Rogemont Pierre Méhaignerie René Couaneau</i>
<i>Loire-Atlantique</i>	<i>Philippe Boennec François de Rugy</i>	<i>Marie-Françoise Clergeau Jean-Marc Ayrault Dominique Raimbourg Michel Ménard Michel Hunault Christophe Priou Marie-Odile Bouillé Serge Poignant</i>
<i>Morbihan</i>	<i>François Goulard Michel Grall Françoise Olivier-Coupeau Jacques Le Nay</i>	<i>Gérard Lorgeoux Loïc Bouvard</i>
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

Bretagne Réunie avait proposé aux candidats l'engagement suivant:

*« Je m'engage, dès mon élection, à déposer, de concert avec les autres députés intéressés, une proposition de loi visant à réunifier la Bretagne, en application de l'article L4122.1 du Code Général des collectivités territoriales qui autorise les modifications de limites régionales (la procédure permet de consulter la population) ».*

Aux signataires de ce texte ont été ajoutés quelques autres qui se sont déclarés favorables à la réunification.

Les non-signataires se divisent en deux groupes, ceux qui n'ont pas fait connaître leur opinion et ceux qui ne signent pas pour diverses raisons (préférence pour une réunification par fusion des régions Bretagne et Pays de Loire, ou un Grand Ouest, refus motivé par l'idée qu'il faut consulter d'abord la population (alors que la proposition de loi permet de définir et de lancer la procédure et que la décision de réunifier exige une seconde loi) etc.

**Aucun candidat ne s'est déclaré pour le maintien des régions actuelles.**